



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE DE MALAY LE PETIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

MEMBRES EN EXERCICE : 8- PRESENTS/REPRESENTES : 7

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, M. Jean-Pierre PALSON 3^{ème} adjoint, Mme Claudette COLLOT, Mme Anne-Marie LOPEZ, Mme Annie ROMANIW conseillers

Absent excusé : M. Sébastien MISSAULT

Secrétaire de séance : Mme Nicole VINCENT

L'an deux mil vingt-quatre,
le 27 septembre à 20 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme
POUTHÉ Danielle, Maire.

La convocation à cette réunion a été adressée à leur domicile et affichée le 20 septembre 2024

En ouverture de séance, Madame le Maire demande à l'Assemblée :

- de désigner un secrétaire de séance : Mme Nicole VINCENT se porte volontaire,

- si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du précédent Conseil, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité,

Délibérations à prendre :

- Illuminations de l'Eglise et de la mairie,
- Mutuelle des salariés

- Informations diverses :

- Urbanisme, dossiers en cours,
- Colis des aînés,
- RD 660,
- Compte rendu visite périodique de sécurité « Le Rabelais »,
- Tirage au sort parcelles pour l'affouage 2024-2025

QUESTIONS DIVERSES

2024/27 : ILLUMINATIONS DE L'EGLISE ET DE LA MAIRIE

La commission « Fêtes et cérémonies » s'est réunie en mairie le vendredi 30 août 2024.

Les membres de la commission ont examiné trois devis pour le changement des illuminations vieillissantes de la commune.

Le devis de la société SOMELEC a été retenu.

Celui-ci s'élève à 5 832.00 € TTC et comprend la fourniture et la pose des illuminations ainsi que la demande d'arrêté auprès des services concernés.

Il est demandé au Conseil de valider la décision de la commission « Fêtes et cérémonies » et de donner toutes les autorisations nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

Autorise Mme Le Maire ou son deuxième adjoint à signer tous documents concernant les illuminations ;

- **Autorise** Mme Le Maire ou son représentant à demander les demandes de subventions qu'ils jugeront utiles.

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	7	0	0

2024/28 : MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX

Mme Le Maire rappelle au Conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 il faudra conclure un contrat collectif

Toutes les collectivités devront bientôt proposer et financer une protection sociale complémentaire à leurs agents. A partir du 1er janvier 2025, pour la prévoyance, la participation versée aux agents sera obligatoire sur la base d'un montant minimum de référence (7€/mois/agent).

Puis, à partir de 2026, elle deviendra également obligatoire pour la couverture santé avec un montant minimum(15€/mois/agent).

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Cette réforme introduit une obligation de participation pour l'employeur

- à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance,
- à compter du 1er janvier 2026 pour les frais de santé.

Afin de répondre à cette obligation, les employeurs peuvent accorder leur participation financière soit à des contrats individuels labellisés, soit à un contrat collectif souscrit via une convention de participation.

A cet effet, l'ensemble des agents communaux de MÂLAY-LE-PETIT ont été réunis le vendredi 27 septembre 2024 matin pour être informés des dispositions ci-dessus et recueillir leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

- **D'opter** pour la labellisation en « Risque Prévoyance » à compter du 1^{er} Janvier 2025 et d'octroyer une participation mensuelle de 7 euros par agent qui présentera un contrat dit « labellisé »,

- **D'opter** dès le 1^{er} janvier 2025 pour un « Contrat Collectif Santé » auprès du Centre de Gestion de l'Yonne, qui présente une Complémentaire Santé par l'intermédiaire de la MNT, et de prévoir une participation mensuelle de 15 euros par agent qui adhérera à ce contrat collectif,

- **De Donner** tout pouvoir à Mme Le maire ou son représentant pour élaborer et signer les documents nécessaires à cette adhésion au Contrat Collectif ;

- **Dit** que les sommes seront inscrites au Budget de la commune dès 2025.

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	7	0	0

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Urbanisme dossier en cours :

Madame Le Maire présente au Conseil les demandes reçues en mairie :

- Un Certificat d'Urbanisme pour la section ZC0031, et un pour la section X263
- Une déclaration d'intention d'aliéner pour le 5 Rue des Chalets et une pour le 60 route de Genève.
- Permis d'aménager pour le lotissement prévu rue de la halte.

Colis des aînés :

Vu avec la commission « Fêtes et cérémonies », nous renouvelons notre commande auprès de Comptoir Actif, Biscuiterie de Bourgogne sis à Joux-La-Ville.

La distribution est prévue le samedi 07 décembre 2024 après midi.

RD 660

Un point-presse a été organisé par le Conseil Départemental le mercredi 18 septembre 2024 après-midi pour rappeler l'interdiction de poids lourds en transit sur la RD660 entre SENS et VULAINES.

Nous les avons remerciés pour nous avoir écouté et nous avoir rendu une certaine qualité de vie.

Compte-rendu de la visite périodique de sécurité de l'établissement « Le Rabelais »

La visite obligatoire, tous les cinq ans dans ce genre d'établissement, a eu lieu avec les représentants entre autres du département, du SDIS, de la Gendarmerie et Mme Le Maire.

Madame le Maire fait part aux élus des prescriptions liées à l'exploitation indiquées sur l'arrêté N°2024-26.

Tirage au sort des parcelles pour l'affouage 2024-2025 :

Il a été effectué le mardi 17 septembre 2024 et cinq parcelles ont été attribuées en présence des demandeurs.

Compte rendu du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais du jeudi 16 septembre 2024

Madame le Maire fait le compte rendu de cette réunion aux élus.

- **Questions diverses :**

Les conseillers n'ayant plus de question, la séance est levée à 21H.

I

COMMUNE DE MALAY-LE-PETIT

CONSEIL MUNICIPAL

- RECAPITULATIF DE SEANCE

Vendredi 27 septembre 2024

2024/27 : ILLUMINATION DE L'EGLISE ET DE LA MAIRIE

Transmis en sous-préfecture le 1^{er} octobre 2024

- Publié le 1^{er} octobre 2024

2024/28 : MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX

Transmis en sous-préfecture le 1^{er} octobre 2024

- Publié le 1^{er} octobre 2024

TABLE DE SIGNATURE DE SEANCE

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Maire	Secrétaire de séance
	Danielle POUTHÉ	Nicole VINCENT